

QUELS SERVICES POUR FACILITER MON EXERCICE PROFESSIONNEL AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA PRISE EN CHARGE D'UN PATIENT ?

Je prends en charge un nouveau patient et j'ai besoin d'accéder aux antécédents, CR d'exams, etc.



Je prends en charge un patient en situation d'urgence : j'accède aux antécédents, directives anticipées, etc. grâce au bris de glace.



J'ai produit un document dans le cadre de la consultation / de l'hospitalisation d'un patient.



Le patient est informé et peut le consulter dans « Mon Espace Santé ».



Un de mes patients nécessite un suivi pluri-professionnel régulier.



Un de mes patients nécessite une prise en charge sociale ou médico-sociale coordonnée.



J'accompagne la fin de vie d'un patient, j'ai besoin d'une coordination rapprochée multi-acteurs.



J'ai besoin d'échanger sur un de mes patients avec un autre professionnel.



J'ai besoin d'échanger avec le patient lui-même de manière confidentielle et sécurisée.



J'ai besoin d'échanger de manière instantanée avec un ou plusieurs autres professionnels.



LES ÉQUIPES DE VOTRE CPAM, DE L'ARS ÎLE-DE-FRANCE ET DU GIP SESAN À VOTRE DISPOSITION

Contactez les référents de votre département :



Tél : 36 08 (gratuit)
ou Rubrique contact dans AMELI PRO
dans le cadre d'une CPTS : contactez vos référents
exercice coordonné :

Le chef de projet territorial eSanté :



Le référent territorial du GIP Sesan :



MIEUX TRAVAILLER ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTÉ AVEC LE NUMÉRIQUE

L'amélioration du parcours de santé des patients passe par un meilleur partage d'informations et une meilleure coordination entre professionnels de santé. Le développement des outils numériques y contribue.

Pour faciliter votre exercice professionnel, l'ARS Île-de-France, l'Assurance Maladie et le GIP SESAN vous proposent des outils complémentaires :

- **Echanger avec une MSSanté** : messagerie permettant l'échange d'emails sécurisés entre professionnels de santé mais également, via la messagerie citoyenne de Mon Espace Santé, avec le patient ;
- **Partager avec le DMP** : le carnet de santé numérique du patient, une des briques de Mon Espace Santé, qui le suit tout au long de sa vie et contient l'ensemble des informations et documents utiles à sa prise en charge. Accessible par le patient ainsi qu'aux professionnels de son cercle de soin, en tout temps et en tout lieu ;
- **Coordonner avec Santélien** : la plateforme de coordination qui aide les professionnels à organiser la prise en charge de patients nécessitant une coordination pluri professionnelle.

Ces services proposés dans un cadre national public et sécurisé s'inscrivent dans la feuille de route du numérique en santé de « Ma Santé 2022 ». Leur utilisation est complémentaire à celle de vos outils de gestion des dossiers patients, quel que soit votre lieu d'exercice. Leur accès est sécurisé par votre carte CPS et eCPS.





Le Dossier Médical Partagé, intégré à Mon EspaceSanté, est le carnet de santé numérique et sécurisé du patient. Il contient l'historique médical du patient, est accessible et consultable partout en France.

Pourquoi utiliser le DMP ?

Il contient les informations médicales de votre patient :

- l'historique des remboursements de soins des 12 derniers mois, automatiquement alimenté par l'Assurance Maladie,
- le volet de synthèse médicale,
- les pathologies et allergies éventuelles,
- les traitements médicamenteux,
- les compte-rendus d'hospitalisation et de consultation,
- les résultats d'examen (radios, analyses biologiques, etc.),
- les directives anticipées pour la fin de vie, les coordonnées des proches à prévenir en cas d'urgences,
- Le carnet de vaccination.

Il intègrera bientôt les données issues d'objets connectés.

Il permet à tous les professionnels de santé^[1] prenant en charge un patient d'accéder à tout moment et en tout lieu à ces informations médicales.

Il permet au patient d'avoir accès à tout moment à ses informations de santé via Mon Espace Santé (utile par exemple lors d'un premier RDV chez un professionnel, en vacances, en cas d'urgence, etc.).

Pour aller plus loin rendez-vous sur dmp.fr ou de monespacesante.fr.

^[1] L'accès au DMP par les professionnels est régi par une matrice d'habilitation.



Santélien est la solution régionale de coordination, dont l'objectif est de faciliter et fluidifier la prise en charge pluriprofessionnelle des patients. Santélien est accessible aux professionnels des secteurs sanitaire, médico-social ou social.

Pourquoi utiliser Santélien ?

La plateforme de coordination Santélien met à disposition du cercle de soins plusieurs fonctionnalités leur permettant de partager et d'accéder à des informations utiles à la coordination quotidienne :

- Capacité à joindre les intervenants,
- Carnet de liaison / notes partagées,
- Messagerie instantanée de type « tchat »,
- Accès direct à la MSSanté,
- Tâches avec tableau de suivi,
- Listes de patients partageables,
- Notifications d'évènements paramétrables,
- Agendas professionnels, agenda de structure et planning patient,
- Documents de synthèse complémentaires au DMP et éléments sociaux nécessaires à la prise en charge,
- Message d'absence et délégation de comptes,
- Demande de prise en charge et d'appui d'un professionnel ou d'une structure, avec tableau de bord de suivi de ces demandes.

Pour aller plus loin rendez-vous sur Santelien.fr



La MSSanté est un espace de confiance au sein duquel des messageries sécurisées de santé peuvent échanger, limitant le risque cyber et le risque de divulgation / exploitation de donnée de santé. Il s'appuie sur un annuaire des professionnels et structures de santé et du médico-social. Les professionnels peuvent également écrire aux patients/usagers, qui reçoivent alors les messages dans leur Espace Santé (transmission d'ordonnance, de certificat, d'informations médicales, préparation ou suivi d'hospitalisation, ...).

Pourquoi utiliser une messagerie MSSanté ?

- Échange sécurisé de données entre professionnels quel que soit leur fournisseur de messagerie MSSanté,
- Assure la conformité aux exigences réglementaires en termes de sécurité des données échangées,
- Accès à un annuaire national unique recensant l'ensemble de vos confrères et des organisations en ville, à l'hôpital comme dans le médico-social et le social.

Pour aller plus loin rendez-vous sur mssante.fr



Santélien et la MSSanté sont également disponibles sur smartphone.

Pour faciliter l'utilisation, votre logiciel est certainement compatible avec ces services numériques. Contactez votre éditeur !

